



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 28 septembre 2023

Cyanobactéries dans la rivière La Mayenne : passage en alerte de niveau 1 sur le secteur de Laval et maintien de l'alerte de niveau 2 sur le secteur de Mayenne et de la vigilance sur le secteur de Château-Gontier-sur-Mayenne

La formation des [cyanobactéries](#), micro-organismes photosynthétiques, est favorisée par les fortes chaleurs et l'ensoleillement. Certaines cyanobactéries produisent des toxines pouvant provoquer des troubles de la santé chez l'homme (digestifs, neurologiques, cutanés) et chez certains animaux. Les chiens peuvent être particulièrement vulnérables de par leurs comportements. Des mesures de précaution telles que l'évitement des zones de prolifération ou le rinçage après immersion permettent de prévenir l'apparition de symptômes.

Pour suivre le risque sanitaire sur la rivière La Mayenne, un programme de surveillance du développement des cyanobactéries est mis en place depuis l'été 2023. Des analyses sont réalisées deux fois par semaine à Mayenne, Laval et Château-Gontier-sur-Mayenne. Les analyses permettent de déterminer le niveau de risque sanitaire et de limiter voire interdire les activités nautiques à risque en conséquence.

Les analyses réalisées les 26 et 27 septembre attestent que la présence de microcystine, toxine produite par les cyanobactéries, perdure dans la rivière La Mayenne.

À Mayenne, le seuil de 5µg/l étant franchi une nouvelle fois, le niveau d'alerte 2 est maintenu. La présence de microcystine s'est étendue au secteur de Laval où le seuil d'alerte 1 est donc déclenché. Les microcystines ne sont pas mesurées sur le secteur de Château-Gontier-sur-Mayenne, cependant la vigilance reste de mise sur ce secteur.

Les conditions météorologiques (chaleur et ensoleillement) sont favorables au développement des cyanobactéries.

En conséquence :

- [l'alerte de niveau 2](#) est maintenue à partir du barrage de Saint-Fraimbault-de-Prières jusqu'à l'écluse de Belle Poule ;
- [l'alerte de niveau 1](#) est déclenchée à partir de l'écluse de Belle Poule jusqu'à l'écluse de la Roche du Maine ;
- [la vigilance](#) est maintenue à partir de l'écluse de la Roche du Maine jusqu'à la limite du département de Mayenne avec le Maine-et-Loire. Les usagers de la rivière sont appelés à rester vigilants et à appliquer les mesures de précaution.

Consultez l'arrêté préfectoral sur :

www.mayenne.gouv.fr > Publications > Recueil Actes Administratifs > RAA spécial du 27 septembre 2023

Cabinet de la préfète

Tél : 02 43 01 50 54

Mail : pref-communication@mayenne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

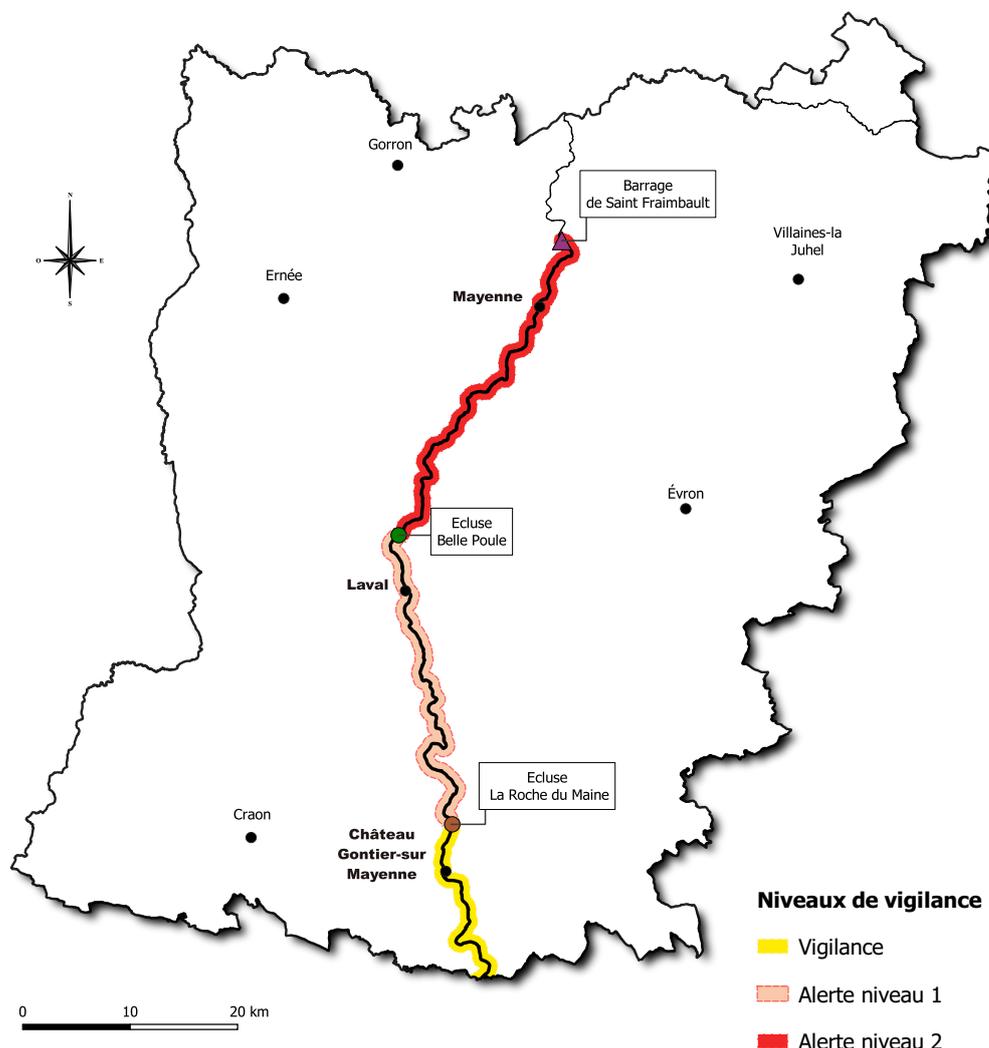
1/2

16 place Jean Moulin
53000 LAVAL

 @Prefet53

 Préfet de la Mayenne

 @prefet53



Sources : ©IGN / DDT 53

Service/Unité : SMT / GEOCT

Date : 26/09/2023

Direction Départementale des Territoires de la Mayenne - Cité administrative - Rue Mac Donald BP 23009 - 53063 Laval cedex 09

Pour signaler le développement de cyanobactéries : ddt-secheresse@mayenne.gouv.fr
Pour toute question sanitaire sur les cyanobactéries : ars-pdl-se-eaux-loisirs@ars.sante.fr
Pour plus d'informations : <https://www.mayenne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-et-biodiversite/Eau/Cyanobacteries/Cyanobacteries-adopter-les-bons-gestes-un-enjeu-sanitaire>